



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le quatre juin deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges DENEUVILLE, Maire.

**Objet : RETRAIT DES DÉLIBÉRATIONS N°
2026.03.04.022 et 2026.03.04.23 ET ADOPTION
D'UN NOUVEAU BUDGET PRIMITIF 2026 –
BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Délibération n° 2026.06.04.76

Rapporteur : Georges IOANNOU

Le Budget Primitif est l'acte par lequel les recettes et les dépenses d'un exercice donné (année civile) sont prévues et autorisées par le Conseil Municipal. C'est donc à la fois un acte politique de prévision et un acte juridique d'autorisation.

Le Budget Primitif 2026 qui est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, regroupe les grands axes d'actions de la municipalité pour 2026, conformément au Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du 21 janvier 2026.

Considérant le courrier de la Préfecture de la Haute-Garonne en date du 13 avril 2026 demandant le retrait des délibérations relatives au vote des Budgets Primitifs 2026 de la commune et du budget annexe « Lotissement impasse Pivoulet » approuvés au Conseil Municipal du 4 mars 2026 ;

Considérant que le budget annexe « Lotissement impasse Pivoulet » intègre un report en section d'investissement nécessitant une délibération d'affectation anticipée des résultats ;

Considérant qu'en application du principe d'unicité budgétaire, les budgets principal et annexe doivent être votés selon les mêmes modalités au cours de la même séance ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, de retirer les délibérations précédemment adoptées et de procéder à un nouveau vote des Budgets Primitifs 2026 de la commune et du budget annexe « Lotissement impasse Pivoulet » ;

Le conseil municipal vote le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Le budget est présenté en équilibre, en dépenses et en recettes.

Le Budget Primitif – Budget principal de la ville de Launaguet pour l'année 2026 s'équilibre en recettes et en dépenses à 18 535 077,66 € :

- 14 525 483,21 € pour la section de fonctionnement,
- 4 009 594,45 € pour la section d'investissement.

et se détaille comme il suit :

Membres en exercice : 29 Membres présents : 22 Absents excusés Représentés : 7 Absent : Date convocation 29 mai 2026 Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification	Étaient présents (es) : Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Marie MAILLARD, Laurent BATTALIA, Sylvie IZQUIERDO, Bénédicte NAVARRO, Eric CHAUVIN, Serge PIACESI, Donatien VARON, Hélène ESTIVALEZES, Betty BAUDET, Mélanie BRANCO, Paola HUGUENIN, Pascal PAQUELET, Jean-Luc GALY, Tanguy THEBLINE, Patrice RENARD, Nadia MENECEUR. Étaient excusés représentés : Sylvie OURGAUD (Pouvoir à S. IZQUIERDO), Christophe JAMMY (Pouvoir à L. BATTALIA), Mikael LAURI (Pouvoir à A. DELPY), Soraya HADDAD (Pouvoir à M. MAILLARD), Yann GLEIZES (Pouvoir à B. BAUDET), Marie-Claude FARCY (Pouvoir à Pascal PAQUELET), Caroline DIEZ (Pouvoir à J-L GALY) Absent : / Secrétaire de séance : Sylvie IZQUIERDO
--	--

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18 JUIN 2026



ID : 031-213102825-20260604-DEL22026076-BF

Présentation générale du budget de fonctionnement :

**COMMUNE DE LAUNAGUET
BUDGET PRIMITIF 2026**

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	2 696 518,53	013	Atténuation de charges	250 000,00
012	Charges de personnel	8 623 951,00	70	Produits des services	1 086 500,00
014	Atténuations de produits	42 000,00	73	Impôts et taxes	8 636 000,00
65	Autres charges de gestion courante	513 706,41			
66	Charges financières	60 837,00	74	Dotations et participations	2 606 543,00
67	Charges spécifiques	7 000,00	75	Autres produits gestion courante	70 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciations	3 000,00			
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		11 947 012,94	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		12 649 043,00
023	Virement à la section d'investissement	2 278 470,27			
042	Opérations d'ordre entre section	300 000,00	042	Opérations d'ordre entre section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		2 578 470,27	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		0,00
002	Déficit antérieur de fonctionnement reporté	0,00	002	Résultat excédentaire	1 876 440,21
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		14 525 483,21	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		14 525 483,21

Membres en exercice : 29

Membres présents : 22

Absents excusés Représentés : 7

Absent :

Date convocation

29 mai 2026

Acte rendu exécutoire après

- dépôt en Préfecture

- publication ou notification

Étaient présents (es) : Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Marie MAILLARD, Laurent BATAÏA, Sylvie IZQUIERDO, Bénédicte NAVARRO, Eric CHAUVIN, Serge PIACESI, Donatien VARON, Hélène ESTIVALEZES, Betty BAUDET, Mélanie BRANCO, Paola HUGUENIN, Pascal PAQUELET, Jean-Luc GALY, Tanguy THEBLINE, Patrice RENARD, Nadia MENECEUR.

Étaient excusés représentés : Sylvie OURGAUD (Pouvoir à S. IZQUIERDO), Christophe JAMMY (Pouvoir à L. BATAÏA), Mikaël LAURI (Pouvoir à A. DELPY), Soraya HADDAD (Pouvoir à M. MAILLARD), Yann GLEIZES (Pouvoir à B. BAUDET), Marie-Claude FARCY (Pouvoir à Pascal PAQUELET), Caroline DIEZ (Pouvoir à J-L GALY)

Absent : /

Secrétaire de séance : Sylvie IZQUIERDO

présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier à l'adresse suivante : 1, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par internet : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

18 JUIN 2026



ID : 031-213102825-20260604-DEL22026076-BF

Présentation générale du budget d'investissement :

COMMUNE DE LAUNAGUET BUDGET PRIMITIF 2026					
INVESTISSEMENT (y compris RAR)					
DEPENSES			RECETTES		
		Total			Total
20	Immobilisations incorporelles	2 500,00	13	Subventions d'investissement	379 401,00
21	Immobilisations corporelles	3 193 371,97	10	Dotations, fonds divers, réserves	100 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	350 000,00	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	951 723,18
TOTAL DEPENSES REELLES		3 545 871,97	TOTAL RECETTES REELLES		1 431 124,18
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00	021	Virement de la section de fonctionnement	2 278 470,27
			040	Opérations d'ordre transfert entre sections	300 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE		2 578 470,27
001	Solde d'exécution négatif	463 722,48			
TOTAL DES DEPENSES		4 009 594,45	TOTAL DES RECETTES		4 009 594,45

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2026 tel que présenté ci-dessus ainsi que l'ensemble des documents annexés conformes à la nomenclature budgétaire M57.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Adoptent le budget primitif 2026 tel que présenté ci-dessus ainsi que l'ensemble des documents annexés conformes à la nomenclature budgétaire M57.

Voté à la majorité par 27 POUR et 2 CONTRE (Patrice RENARD, Nadia MENECEUR).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

Sylvie IZQUIERDO
Secrétaire de séance,

Georges DENEUVILLE
Maire,

Membres en exercice : 29
Membres présents : 22
Absents excusés Représentés : 7
Absent :

Date convocation
29 mai 2026

Acte rendu exécutoire après
- dépôt en Préfecture

- publication ou notification

Étaient présents (es) : Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Marie MAILLARD, Laurent BATTAÏA, Sylvie IZQUIERDO, Bénédicte NAVARRO, Eric CHAUVIN, Serge PIACESI, Donatien VARON, Hélène ESTIVALEZES, Betty BAUDET, Mélanie BRANCO, Paola HUGUENIN, Pascal PAQUELET, Jean-Luc GALY, Tanguy THEBLINE, Patrice RENARD, Nadia MENECEUR.

Étaient excusés représentés : Sylvie OURGAUD (Pouvoir à S. IZQUIERDO), Christophe JAMMY (Pouvoir à L. BATTAÏA), Mikael LAURI (Pouvoir à A. DELPY), Soraya HADDAD (Pouvoir à M. MAILLARD), Yann GLEIZES (Pouvoir à B. BAUDET), Marie-Claude FARCY (Pouvoir à Pascal PAQUELET), Caroline DIEZ (Pouvoir à J-L GALY)

Absent : /

Secrétaire de séance : Sylvie IZQUIERDO

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>